



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Résumé
à
Mon
bel

13037933

MONITEUR BELGE

26-02-2013

BELGISCH STAATSBLAZ

BRUXELLES

15 FEV. 2013

Greffe

N° d'entreprise : 840 946 943

Dénomination(en entier) : **ESTRO CANCER FOUNDATION**

(en abrégé) :

Forme juridique : Fondation d'utilité publique

Siège : AVENUE E. MOUNIER 83 BTE 12, 1200 BRUXELLES

Objet de l'acte : TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**1. TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

En sa qualité de de secrétaire de l' ESTRO CANCER FOUNDATION, et conformément à l'article 2. des statuts de la fondation, M. Alessandro Cortese propose de transférer le siège social de l'association à 1200 Woluwé-Saint-Lambert, Rue Martin V n°40 à partir de ce jour. Cette proposition est validée lors du conseil d'administration de ESTRO AISBL (fondateur unique de la fondation) réuni le 12 novembre 2012.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition.

Alessandro Cortese
Secrétaire de l'ESTRO CANCER FOUNDATION
Texte

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/03/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

